LE RÉVEIL AGRICOLE

L'humidité en incubation artificielle

En incubation artificielle, nous devons nous rapprocher la plus possible des conditions de l'incubation naturelle. L'oiseau qui couve, dégaga du son corps une certaine humidité et les œufs se trouvent environnés d'une atmosphère humide nécessaire au développement de l'embryon.

Au moyen d'hygromètres adaptés à certains incubateurs, on arrive à doser et à régler la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'appareil. Malheureusement, tous les genres de couveuses ne sont pas encore munis d'hygromètres et l'aviculture doit travailler un peu à l'aveuglette.

Certains constructeurs placent sous les tiroirs à œufs, un bac rempli d'eau ; d'autres mettent un récipient plat en zinc garni de sable que l'on mouille d'eau tiède de temps en temps.

La quantité d'humidité ne doit pas être la même au commencement ou à la fin de l'incubation. Au début, il en faut très peu et al le couvoir possède déjà un certain degré hygrométrique, on peut ne commencer à humidifier qu'après le mirage, c'est-à-dire à partir du sixième jour. Il faudra alors entretenir une humidité constante dans les tiroirs et augmenter progressivement jusqu'à la fin de l'incubation.

L'humidité favorise l'éclosion et évite souvent la mortalité en coquille. Le dix-huitième jour, certains aviculteurs trempent les œufs pendant quelques minutes dans de l'eau à 40° centigrade ; ce procédé donne, paraît-il, de bons résultats.

L'humidité a encore une plus grande importance quand il s'agit d'œufs de canes, surtout à la fin de l'incubation.

Paul DUBUS.

POUR CLOTURER TOUS VOS CHAMPS ET VOUS PROTÉGER DES RAVAGES CAUSÉS PAR LES LAPINS, SANGLIERS, CERFS, ETC. UN FIL seul SUFFIT AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE ELECTRIC-CLOTSEUL PRATIQUE - ÉCONOMIQUE - INVIOLABLE Voir LE MOURRIGUEUX - COMMERCE

DÉJEUNER "SURNOURRISSANT" BLEDORÊVE IBLED C'est le rêve au réveil!

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE et l'INDUSTRIE. — Le bilan au 31 mars totalise 18 milliards 136 millions contre 17 milliards 805 millions en fév. Au passif, les comptes-chèques s'inscrivent à 4 milliards 628 millions contre 4 milliards 634 millions et les comptes courants à 9 milliards 753 millions contre 9 milliards 335 millions. A l'actif, les disponibilités immédiates passent de 13 milliards 351 millions à 13 milliards 544 millions.

FAITES SITUATION STAB et d'AVENIR ÉLECTROTECHNICIEN CHEF DE TRAVAUX etc par INSTITUT NATIONAL D'ELECTRICITÉ ET DE RADIO ÉCOLE MODERNE Enseignement PAR CORRESPONDANCE 8 Rue Laffitte PARIS

Dictionnaire Radio Elect. 35 fr. Manuel de dépan. T.S.F. 35 fr. PORT Manuel de montage élect. 30 fr. : 9 fr.

Nouveau carburant liquide

Les possesseurs de véhicules fonctionnant soit au Carburent-Auto soit à l'alcool sont informés de la mise en distribution prochaine d'un nouveau carburant liquide de qualité supérieure à celle des carburants actuels et qui se substituera à ceux-ci.

Ce nouveau carburant peut leur permettre de réduire notablement leur consommation eux 100 km. donc de rouler davantage avec une même allocation à condition de faire apporter à leur moteur une légère modification (en général, changement du gicleur).

A cet effet, il est recommandé aux personnes intéressées de consulter sans délai un spécialiste (agent du constructeur ou du carburateur, garagiste...).

Il est possible que certains moteurs trop comprimés prévus pour l'utilisation de l'alcool ne puissent être adaptés au nouveau carburant ; dans ce cas leurs propriétaires devront s'adresser à le Préfecture (Service de la Circulation et du Roulage) pour examen et solution des difficultés, en présentant toutes justifications utiles.

Les usagers seront prévenus par leurs fournisseurs d'essence de la mise en service du nouveau carburant.

AVIS AUX POMPISTES PROPRIÉTAIRES D'APPAREILS SEMI-FIXES

Les pompistes propriétaires d'appareils semi-fixes (pompes fixes alimentées au moyen de fûts par l'intermédiaire d'une canalisation fixe) sont priés d'en effectuer la déclaration avant le 31 mai 1943, à M. le Délégué Régional du Pool de la Distribution des Carburants, 188, r. Nationale, à Lille.

Société Franco-Belge de matériel de Chemins de fer

Siège social : 5, rue La Boétie, Paris-8e
R. C. Seine : 55.117

Le coupon No 29 de 100 francs brut, représentant la dividende de l'exercice 1942 sera mis en distribution à partir du 15 juin 1943, à raison de Fr. 70 - per action nominative + Fr. 50 05 par action au porteur.

BOURSE DE LILLE

DU 28 MAI 1943

Charbonnages : Albi, 2.800 ; Albi (part), 4.800 ; Aniche, 5.800 d. ; Anzin, 2.275 ; Béthune, 41.500 ; Béthune (1/10), 4.215 ; Blanzy, 5.600 o. ; Bruay (coup. de 10), 645 ; Carvin, 3.660 ; Commentry (Jce), 2.900 d. ; Commentry (Cap), 3.200 d. ; Courrières, 1.305 ; Dourges, 3.265 ; Escarpelle, 4.900 ; Lens A, 1.630 ; Liévin, 985 ; Maries, 1.880 ; Ostricourt, 6.175 ; Thivencelles 660 ; Vicoigne 2.080.

Banques : Union Mines, 865 o.

Eaux, Transports : E.L.R.T., 490 ; Lyon. des Eaux (cap.), 3.100 ; Lyon. des Eaux (Jce), 2.800 ; Pierchon, 650 ; Electricité : Arésienne, 650 ; Béthunoise, 640 o. ; Boulonnaise, 1.230 d. ; Contin. du Gaz, 2.300 ; Elect. Gaz Nord, 980 ; Electr. Nord, 500 ; Electr. N.-O., 1.275 o. ; Energ. Nord-France, 850 ; La Roubaisienne, 3.800 ; Sect. Billy, 1.500 d. ; Un. Houillère, 480.

Métallurgie : Blanc-Misseron (prior.) 1.250 d. ; Aciéries de Longwuy, 1.130 ; Ac. de Micheville, 2.250 ; Ac. du Nord, 710 d. ; Ac. Sambres et Meuse, 640 ; Arbel, 2.680 ; Chant. de France, 1.800 ; Atel. Nord France, 1.480 ; At. Nord France (part), 1.175 o. ; Blache, 1.675 ; Cail, 1.075 ; Delattre, 845 ; Denain-Anzin, 5.000 d. ; Electro-Métal, 470 ; Fives-Lille, 2.150 d. ; Marine, 1.405 ; Nord-Est, 1.825 ; Fco-Belge, 10.300 ; Louvroil, 1.130 ; Saulnes, 3.400 ; Senelle, 2.060 o. ; Tubes de Val, 1.150.

Entreprises et Matér. constr. : Carr Dumont Vireux, 75 d. ; Chaux et Cim. Lafarge, 14.800 ; Chaux et Ciments Lafarge (act. B 300), 5.150 ; Ciments de Boul., 1.870 ; Ciments Cimenta Portland, 26.000 ; Ciments Portland (part), 37.300 ; Cim. et Chaux Hydraul., 1.525 d. ; Cim. Fr. et Portl. Boul., 11.500 ; Cim. Franc et Portl. (jouiss.), 10.800 d. ; La Loisne, 1.365 ; Pollet et Chausson, 4.950 ; Pollet et Chausson (part), 41.000 ; Super Cim. Boulonnais, 250 d.

Produits Chim., Huileries, Verreries : Air liquide, 3.100 d. ; Air liq. (part), 17.150 ; L. de d'Auby, 490 o. ; Engr. de Roubaix, 2.275 o. ; Glaces Nord France, 14.500 d. ; Huiles, goudrons et dérivés, 3.850 ; Kuhlmann, 2.350 ; Pechiney, 5.275 ; Prod. Organo Chim., 1.250 o. ; Rhone Poulenc, 3.850.

Coupons annexes : 1-6-43 : Chem. de Fer économiques du Nord (ord.), N° 30 ; coupon, brut, 15 ; net à pay. : nom. 10.50, part. 9.25 ; Ch. de Fer Econom. du Nord (prior.), n° 23 ; coupon, brut 15 ; net à payer : nom. 10.50, port. 9.20 ; Consortium du Nord (act.), N° 10 ; coup., brut 9 ; net à payer : nom. 6.30, port. 1.50 ; Pierchon et Cie, N° 3 ; coupon, 27.50 ; net à payer : nom. 19.25, nom. 16.75 ; Tramw de Lille et banl. (capital), N° 56 ; net à payer : nom 31.50, port. 28.80 ; Tramw. Lille et banlieue (jouiss.), N° 27 ; net à payer : nom. 13.87, port 12.87 ; Mines d'Anein (act. anc.), N° 38 ; coup., brut, 35 ; net à payer : nom. 24.50, port. 17.43 ; Mines d'Anzin (act. nouv.), coup., brut, 35 ; net à payer : nom. 18.66, port. 16.059 ; Mines d'Albi (act.), N° 56 ; coupon, brut, 32.50 ; net à payer : nom. 22.75, port. 2.355 ; Mines d'Albi (part), N° 22 ; coup., brut 69.75 ; net à payer : nom. 48.125, port. 31.362 ; Electricité du Nord-Ouest, N° 24 ; coup. brut, 32.50 ; net à payer, nomin. 22.75, porteur 18.90.

ACHETONS tout ce qui concerne le camion BEDFORD châssis, moteurs, ponts essieux, ttes pièces détachées Ecr REALISATION AUTOMOBILE, 15, rue d'Armenonville - Neuilly-sur-Seine

ANNONCES LÉGALES

Etude de Me Paul CARLIN, Licencié en Droit, Avoué à Arras, rue Saint-Etienne, n. 12. — **PURGE D'HYPOTHEQUES LEGALES.** - Notification a été faite à la requête de Monsieur Auguste DELATTRE, demeurant à Ardres-en-Calaisis, suivant exploits de Me DELAFORGE, Huissier à Bapaume, en date du 15 mai 1943, enregistré, à Monsieur le Procureur de la République, près le Tribunal Civil de première instance de l'arrondissement d'Arras ; 2° Mr DANOY, Huissier à Montpellier, en date du 18 mai 1943, enregistré, à Monsieur Jean AMADE, demeurant à Montpellier, rue Bézeray, n° 4, ledit M. AMADE pris en sa qualité de subroge-tuteur de : le Jean GAUTHIER, né à Ceret (Pyrénées-Orientales, le 16 mars 1925, 2° Colette GAUTHIER, née à Céret (Pyrénées-Orientales), le 22 septembre 1927, enfants mineurs issus de l'union contrat entre Eugène-Germain-Jules GAUTHIER et de dame Thérèse AMADE, décédée nommée à ces fonctions par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de Bapaume, en date du 10 août 1936. De l'expédition d'un acte fait au Greffe dudit Tribunal, le sept mai mil neuf cent quarante-trois, constatant le dépôt fait audit Greffe le même jour, de la copie collationnée, enregistrée à Arras le 5 mai 1943, folio 92, case 10, d'un acte passé devant Me BRUNIAU, Notaire à Bapaume, les 3 et 5 avril 1943, contenant vente par Mr Eugène-Germain-Jules GAUTHIER, retraité de gendarmerie en retraite, et de Mme Irma-Marie-Eugène GARCIN, son épouse, demeurant ensemble à Cannes (Alpes-Maritimes), au Palais des Pins, route de Frejus, au requérant de deux maisons contiguës à usage d'habitation sises à Bapaume, rue Gambetta, numéros 3 et 5, construites en briques, couvertes en ardoises, comprenant chacune : cave au sous-sol, salle à manger, cuisine et buanderie au rez-de-chaussée, deux pièces et cabinet de toilette au premier étage, grenier, cour, petit jardin et dépendances, l'ensemble d'une contenance de 1 are 66 centiares, cadastré section C, numéros 188 p et 189 p, moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE FRANCS, outre les charges. Leur déclarant que la présente notification leur est faite en conformité de l'article 2194 du Code civil pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront à propos dans le délai de deux mois et que faute par eux de ce faire dans ce délai, lesdits immeubles seront affranchis de toutes hypothèques de toutes natures. Déclarant en outre à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles dont il s'agit sont indépendamment des vendeurs : 1° Succession du dame Marie-Elise PRONIER, veuve de Monsieur Emile-Gustave GAUTHIER ; 2° Communauté d'entre Augustin-Jean-Baptiste PRONIER et dame Clara-Céline BARTOIS, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être inscription pour cause d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, la présente notification sera publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807 — Pour insertion (signé) : Paul CARLIN. 18512

Etude de Me Michel GODIN, Licencié en Droit, Avoué, 17, rue des Viviers, à Valenciennes. — COMMUNE DE QUIEVRECHAIN, rue Jean-Jaurès, numéro 591. — **MAISON d'habitation** et dépendances. — **A VENDRE** par suite de saisie immobilière. — L'adjudication aura lieu le **Mercredi sept Juillet mil neuf cent quarante-trois,** à dix heures du matin, à l'audience des criées, au Palais de Justice de Valenciennes, 13, rue Capron. - DÉSIGNATION : **UNE MAISON** sise à Quievrechain, 591, route Nationale, composée : a) D'un rez-de-chaussée : façade large de 5 m. 25, première pièce avec cheminée, seconde pièce, troisième pièce, cuisine donnant sur cour carrelée ; b) Premier étage, devant : une pièce deux fenêtres, plancher, derrière : une pièce une fenêtre, plancher, grenier plancher ; c) Toiture couverte en tuiles ; d) Façade : sur le côté de la maison, porte en bois donnant accès dans la cour. Water-closets extérieurs. Remise couverte en eternit et tôle. Jardin : il existe un pommier, cerisier, entouré d'un côté avec des plaques en ciment, de l'autre côté, rien. Tenant à gauche à Monsieur Eugène Dekens, à droite à Monsieur Edmond Rousseau, au fond à Monsieur Louis Faidherbe. Le tout repris au cadastre section B, numéros 494 et 495. — **Mise à prix : QUINZE MILLE FRANCS** ci : **15.000 francs.** — NOTA : Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoué. — AVIS IMPORTANT : Conformément à la loi du 16 novembre 1940, tout amateur de l'immeuble devra solliciter de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'acquérir. Les demandes devront être faites d'urgence sur des formules spéciales mises à la disposition des amateurs, en l'Etude de Me Michel GODIN, Avoué. — S'adresser pour renseignements : 1° Au Greffe du Tribunal civil de première instance de Valenciennes, 13, rue Capron, à Valenciennes, où est déposé le cahier des charges. — 2° A Me Michel GODIN, Avoué à Valenciennes, 17, rue des Viviers. (Signé) : Michel GODIN. 18518

Etude de Me BEVIERRE, Avoué à Cambrai, 8, rue Léon-Gambetta. — Ville de CAMBRAI. Vente sur surenchère du dixième de : **Une Maison** d'habitation sise à Cambrai, rue de Péronne, numéro 109. — L'adjudication aura lieu le **Vendredi neuf Juillet 1943, à neuf heures,** à l'audience des criées et par devant Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal de première instance de Cambrai, au Palais de Justice, Hôtel de Ville du dit lieu.

On fait savoir que : En vertu et en exécution de la surenchère du dixième faite au Greffe du Tribunal de première instance de Cambrai, le cinq mai 1943, enregistrée et dénoncée. Et à la requête de : Mademoiselle Marthe-Marie-Catherine EGO, employée de bureau, demeurant à Cambrai, rue Lallier, numéro 23. Surenchérisseur ayant pour avoué constitué Me BEVIERRE. En présence, ou eux dûment appelés de : 1) M. Achille LEFEBVRE, marchand boucher, demeurant à Cambrai, rue de la Porte Notre-Dame. Adjudicataire surenchéri. — 2) Mr Jules DEFOSSEZ, ouvrier agricole, demeurant à Ahancourt, rue de la Gare, époux de Mme Jeanne BERNONVILLE. — 3) Mr Constant DEFOSSEZ, employé de banque, demeurant à Troyes, rue de la Paix, numéro 15, époux de Mme Jeanne PLET, actuellement en résidence à Ahancourt, Grand Rue. — 4) Mme Odette-Albertine DENIS, sans profession, demeurant à Saint-Pierre-Brouck (Nord), route de la Chapelle, veuve en uniques noces de M. Roland-Henri-Jules-Etienne MERESSE, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de : 1) Anne-Marie-Germaine MERESSE, mineure, étant née à Rosendaël (Nord) le 5 octobre 1937 ; 2) Alain-Roland-André MERESSE, mineur, étant né à Rosendaël (Nord), le 30 avril 1940, ses deux enfants nés de son mariage avec M. Roland MERESSE. Demanderesse en licitation ayant pour avoue constitué Me BEVIERRE. Et encore en présence, ou lui dûment appelé de : M. Henri MERESSE, ancien directeur de banque, demeurant à Saintes (Charente-Inférieure), 4 impasse de la Marine, en sa qualité de subrogé tuteur des mineurs Anne-Marie-Germaine MERESSE et Alain-Roland-André MERESSE susnommés, et nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Bourbourg, le dix-neuf janvier 1943 enregistré. — Il sera, le **Vendredi neuf Juillet 1943, à neuf heures,** à l'audience des criées et par-devant Messieurs les Président et Juges composant le Tribunal de première instance de Cambrai, au Palais de Justice, Hôtel de Ville du dit lieu procédé à la vente sur surenchère du dixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit : — **Désignation** — Ville de Cambrai : **Une Maison** à usage d'habitation sise à Cambrai, rue de Péronne, numéro 109 ; élevée sur cave comprenant au rez-de-chaussée couloir et trois pièces ; à l'étage une pièce mansardée et grenier ; derrière cour avec remise et water, petit jardin, installation de l'électricité, pompe à eau de pluie dans la cuisine ; le tout repris au cadastre section C, numéros 684-C et 682-P, tenant pardevant à la rue de Péronne, en fond à M. PLUVINAGE-FRANQUEVILLE, d'un côté à droite à M. MASSE, de l'autre à M. DELALUN. — Mise à prix : Indépendamment des charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la nouvelle mise à prix de : **Soixante-dix mille neuf cent cinquante francs,** ci... **70.950.00**

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués exerçant près le Tribunal de première instance de Cambrai.

AVIS IMPORTANT. — Conformément à la loi du 10 novembre 1940 sur les opérations immobilières, seules les personnes qui auront préalablement obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation de porter des enchères pourront être déclarées adjudicataires. Avis est donné qu'un délai d'au moins vingt jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation. La présente insertion ayant notamment lieu en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de Cambrai en date du dix-neuf mars 1943, en exécution du décret du 28 novembre 1939, article 4, tiendra lieu également d'insertion légale et, dans le mois qui suivra ladite insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er septembre 1939 relatif aux actions en justice et aux délais de procédure intéressant les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas déjà intervenu une ordonnance levant la suspension des délais pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée à M. le Greffier du Tribunal civil de Cambrai. — S'adresser, pour tous renseignements : à Cambrai, au Greffe du Tribunal civil où est déposée la minute d'enchères ; à Me GOBLET, Notaire, dépositaire du cahier des charges, à Me BEVIERRE, avoué, poursuivant la vente sur surenchère. — Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné à Cambrai, le vingt-six mai 1943. Signé BEVIERRE, avoué. — Enregistré à Cambrai le vingt-six mai 1943, folio 26, case 20. Reçu trente francs. — Le Receveur, signé : JAQUET.

Etude de Me Remy DUBOIS, Docteur en Droit, Avoué à Douai, 10, rue des Blancs-Mouchons, suppléé par Me J. BUTRUILLE. — Assistance judiciaire. Décision du 2 mai 1938. - D'un jugement du Tribunal civil de première instance de Douai, en date du 4 décembre 1942, enregistré, rendu par défaut, faute de comparaître. Entre : Madame Julia DUBUS, épouse de Mr Hippolyte SELZER, demeurant à Fenain, 23, rue de la Paix. Demanderesse ayant pour Avoué Me Remy DUBOIS, suppléé par Me J. BUTRUILLE Et Mr Hippolyte SELZER, demeurant à Somain, et actuellement sans domicile ni résidence connus en France. Défendeur défaillant. Il appert que le divorce d'entre les époux SELZER a été prononcé au profit exclusif de la femme, avec toutes les conséquences de droit. — Insertion faite en vertu de l'article 247 du Code civil et d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Douai en date du 25 mai 1943, enregistrée, pour faire courir à l'encontre de M. SELZER, le délai d'opposition et d'appel. — Pour extrait, pour Me DUBOIS, le suppléant (signé) : J. BUTRUILLE. 1852

Etudes de Mes CHRETIEN, notaire à Maubeuge et de Me PARMENTIER, avoué à Avesnes. — **Vente par licitation** d'une maison, d'un jardin et d'un bois, sis à Rousies, Maubeuge et Wattignies-la-Victoire. — L'adjudication aura lieu le Lundi 26 juillet 1943, à 15 heures, en l'étude de Me CHRETIEN, notaire à Maubeuge. En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Avesnes le 23 juin 1942 et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1) Madame Floro-Adèle JEANLEBŒUF, sans profession, demeurant à Roubaix, rue Desbarbieux, numéro 25, Veuve en premières noces non remariée de M. Victor-Emile LEBŒUF ; 2) Madame Victorine-Elise JEANLEBŒUF, sans profession, demeurant à Roubaix, 48, rue de Denain, 48, veuve de Mr Hallun, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Julien DEDERENNES ; 3) Madame Adolphine JEANLEBŒUF, sans profession, demeurant à Wattrelos, rue de Beaurepaire, numéro 10, Veuve en premières noces non remariée de Monsieur Henri-Eugène-Joseph DERVAUX ; 4) **Madame Marie-Louise-Flore JEANLEBŒUF, sans profession, demeurant à Roubaix, 4, rue Rosa BONHEUR, divorcée en premières noces de Monsieur Edouard-Alphonse VIAENE et épouse en secondes noces assistée et autorisée de Monsieur Aime MOMORENCY** ; 5) Madame Blanche-Marie JEANLEBŒUF, sans profession, épouse de Monsieur Achille RAUX, avec lequel elle demeure à Eppe-Sauvage ; 6) Madame Maria SENEPART, sans profession, épouse de Monsieur Gaston DIEU, demeurant à Eppe-Sauvage ; 7) Monsieur Marcel SENEPART, ouvrier, demeurant à Bellerive, Allaire, en leur qualité d'héritiers de Monsieur Achille SENEPART, épicier, demeurant à Dimechaux, époux de Madame Berthe-Marie Renelde MOREL, son épouse en secondes noces ; 8) Madame Berthe MOREL, Veuve de Monsieur Achille SENEPART, demeurant à Dimechaux ; 9) Madame Lucienne JENOT, sans profession, domicilée à Castres-sur-Helpe, mais résidant actuellement à Rennes, 89, rue Aristide Briand, Veuve en premières noces non remariée de Monsieur Athanel LEFOUR ; 10) Monsieur Victor LECAT, Agent d'assurance, demeurant à La Longueville, lieu dit « Les Moites » ; 11) Madame Eugénie LEGRAND, sans profession, veuve en secondes noces et en premières noces non remariée de Monsieur Alphonse DUTREMEE ; 9) Madame Marie-Josephine DAVOINE, sans profession, demeurant à Rousies, route d'Assevent, divorcée non remariée de Monsieur Albert JOUNIAUX, ouvrier agricole, en son vivant demeurant à Rousies, ou il est décédé le 7 octobre 1941, agissant en sa qualité de tutrice naturelle et légale du mineur David-Herman JOUNIAUX, né à Sars-Poteries, le 10 février 1923, issu de son union avec son défunt mari ; 10) Monsieur Victor DASSONVILLE, clerc de notaire, demeurant à Maubeuge, agissant en qualité de subrogé-tuteur ad hoc du mineur David JOUNIAUX, ci-dessus désigné, nommé à cette fonction, suivant délibération du Conseil de famille dudit mineur, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des cantons de Maubeuge, le 28 octobre 1942 ; 11) Monsieur Pierre-Edouard JOUNIAUX, employé de chemin de fer, demeurant à Rousies, 66, rue de la République, neveux de Madame Solange WALEMME ; 12) Madame Lea-Emilie JOUNIAUX, sans profession, demeurant à Sars-Poteries, épouse assistée et autorisée de Monsieur Henri-Elie PAGES, demeurant à Sars-Poteries, actuellement prisonniers de guerre ; 13) Monsieur Herman JOUNIAUX, manœuvre, demeurant à Rousies, route d'Assevent, époux de Madame Aline-Marie-Rose DEMAY ; 14) Monsieur Christian JOUNIAUX, manœuvre, demeurant à Rousies, route d'Assevent, époux de Madame Jeanne-Irma BARRE ... 15) Madame Yvonne-Marie Louise JOUNIAUX, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Marius CAPPAERT, sergent-chef, avec lequel elle demeure à Tarbes (Hautes-Pyrenees) Caserne Reffit ; 16) Madame Blanche-Marie DESSE, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Zenon-Joseph BAUSSART, propriétaire, avec lequel elle demeure à Wattignies-la-Victoire ; 17) Madame Leonie-Clarisse-Ghislaine DESSE, sans profession, épouse de Monsieur Paul-Jean BAUDART, Directeur de Marbrerie, avec lequel elle demeure à Jeumont, 20, rue Puissant ; 18) Monsieur Usmar-Casimir-Ghislain DESSE, Instituteur, demeurant à Neuf-Mesnil, époux de Madame Helene-Marie-Anna FONTAINE, Instituteur. Ayant pour avoue Me PARMENTIER. Il sera procédé aux jour, lieu et heure susindiques, par le ministere de Me CHRETIEN notaire à Maubeuge, commis à cet effet à la vente aux enchères publiques de :

1° — COMMUNE DE ROUSIES. — Une maisun d'habitatiun située à Rousies, avenue de Ferrières, numéro 94, construite en briques, couverte en ardoises, composée de cinq pieces au rez-de-chaussée, six pièces à l'étage, grenier au-dessus, cave, citerne avec pompe, puits commun avec Monsieur LONGUEVILLE, remise, buanderie, jardin, verger, aisances et dependances. Le tout contenant en superficie douze ares, vingt-neuf centiares, d'après les titres et cadastré, lieu dit « Le Grand Fort » Section A, numéro 27 p, pour cinq ares ; Section A, numero 27 p pour dix ares, trente-troig centiares. Tenant pardevant à l'avenue de Ferrière, d'un côté à Monsieur LONGUEVILLE imur et haie mitoyens), dans le fond, à Madame Veuve Victor LAURENT (haie à la propriété) et d'autre côté à Monsieur MOULINIAUX (cloture mitoyenne-servitude de passage au profit de la maison à vendre pour acceder à l'avenue de Ferrière. Sur la mise à prix de SOIXANTE-DIX MILLE FRANCS, ci : 70.000 francs.

2° - VILLE DE MAUBEUGE — Sept ares quatre-vingts centiares de jardin situé à Maubeuge, lieu dit Faubourg Sainte-Aldegonde, section C, numero 731 du cadastre, entouré de haies, tenant pardevant au chemin du Faubourg Sainte-Aldegonde, dans le fond à la Cité des Cheminots, d'un côté à HELFER, d'autre côté à divers. Sur la mise à prix de SEPT MILLE FRANCS, ci : 7.000 francs.

3° - COMMUNE DE WATTIGNIES-LA-VICTOIRE. — Seize ares, quatre-vingts centiares de bois, situés à Wattignies-la-Victoire, lieu dit « Les neuf Viviers », section C, numéro 218, du cadastre, tenant aux héritiers DESSE, à Monsieur DUTREMEZ-BERNAUX et à Monsieur HARNET. Sur la mise à prix de MILLE FRANCS, ci : 1.000 francs.

OCCUPATION. — La maison, article 1er, est occupée par l'autorité militaire. Le jardin, article 2me, sera libre d'occupation le 1er décembre 1943 ; le bois article 3e est libre de toute occupation. — **RECOMMANDATION IMPORTANTE.** — Seront seuls admis à porter des enchères les amateurs munis de l'autorisation préfectorale prévue par la loi, à l'effet de demander cette autorisation. Les amateurs sont invités à se mettre en rapport dès maintenant avec Me CHRETIEN, notaire à Maubeuge, munis de leur livret de famille et de la liste de propriétés des propositions. — Pour tous renseignements s'adresser à Me CHRETIEN, notaire à Maubeuge, dépositaire du cahier des charges ou à Me PARMENTIER, avoué à Avesnes, poursuivant la vente. - Avesnes, le 27 mai 1943 (signé). PARMENTIER. 18 406

Etudes de Me Jean SOLAU Notaire à Marquion, et de Me André GODIN, Avoue à Arras, 19, rue d'ECOURT SAINT-QUENTIN. - **A VENDRE : UNE MAISON à usage d'habitation : UNE GRANGE.** — Le Samedi **17 Août 1943,** à 15 heures Arrêtant, il sera procédé en la mairie d'Ecoust-Saint-Quentin, par le Ministere de Me SOLAU, Notaire à Marquion, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après designés : 1° **UNE MAISON à usage d'habitation,** dans une impasse donnant sur la Nationale-Route, numéro 4, se composant de deux pièces, cave, grenier, petites dependances, buanderie, d'une superficie bâtie et non-bâtie de 1 are 70 centiares, paraissant cadastrés section C, numéros 279 p, 280 et 281 de l'ancien plan, et section C, numéro 226 p du nouveau plan. **2° Jardin de 2 ares, d'après titres, rue d'Etaing, section C, numéro 279 p de l'ancien plan, et section C, numéro 189 p du nouveau plan, pour 1 are 65 centiares.** Sur la mise à prix de DOUZE MILLE FRANCS (**12.000**) ; 2° **UNE GRANGE** avec cave et une buanderie, dans une impasse donnant sur la Nationale-Route, d'une superficie bâtie et non-bâtie de 70 mètres carrés, d'après titres paraissant cadastrés section C, numéro 279 p de l'ancien plan, et section C, numéro 290 p du nouveau plan. Sur la mise à prix de QUATRE MILLE FRANCS (**4.000**). En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, en date du 11 mai 1943, enregistré. A la requête collective de Aimé-Henri GARBEZ, maçon ; Germaine-Marie GARBEZ, épouse Remy-Adrien STRYPSTEEN, maçon ; Alfred-Théophile GARBEZ, maçon ; Jules-Constant GARBEZ, ouvrier agricole ; Georgina LECHEVIN, ménagère, veuve Armand-Crépin GARBEZ, agissant tant en son personnel qu'aux noms et comme tutrice naturelle et légale de Henri-Théophile-François GARBEZ, Théophile-Armand GARBEZ, Constance-Marie GARBEZ, Armand GARBEZ et Antoinette-Louis GARBEZ, ses enfants issus de son unic ; avec Monsieur Armand-Crépin GARBEZ, son époux, décédé ; Yolande-Catherine GARBEZ, épouse Henri-Joseph JOLY, journalier, demeurant tous à Ecourt-Saint-Quentin. Ayant Me André GODIN pour Avoué. - Insertion faite en vertu du decret du 29 novemoire 1939, article 4, qui tiendra lieu également d'insertion légale. Les personnes desireuses d'acquérir devront obtenir préalablement l'autorisation préfectorale prevue par la loi du 16 novembre 1940. Elles pourront s'adresser, pour faire cette demande, à Me SOLAU, Notaire, munies de leur contrat de mariage, 48 jours avant la date de l'adjudication. — Fait et rédigé par l'Avoué soussigné à Arras, le 22 mai 1943 (Signé : André GODIN. — Pour renseignements, s'adresser à Me SOLAU, Notaire à Marquion, ou à Me GODIN, Avoue à Arras 18510

Société Anonyme de Consommation « BOULANGERIE COOPERATIVE D'AULNOYE ». — Messieurs les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le dimanche 20 juin 1943, à 15 heures, au siège de la société. ORDRE DU JOUR : Approbation des comptes de la période du 1er janvier 1939 au 31 décembre 1942. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration, de la Commission de contrôle et du Commissaire aux comptes. - Cette assemblée générale ordinaire sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire. ORDRE DU JOUR : Modifications aux statuts ; Ratification des décisions prises par application de la loi du 16 novembre 1940. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. — Les actionnaires desireux de faire partie du Conseil d'Administration ou de la Commission de contrôle sont priés de se faire inscrire au siège de la Société, jusqu'au samedi 12 juin, à 17 heures. 9717

VILLE DE LILLE — **Equipement sportif. - Acquisition de terrains : rues d'Iéna, Paul-Lafargue, Mazagran, d'Austerlitz. — ENQUETE - AVIS.** - Le Maire de Lille a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 12 mai 1943, une enquête est ouverte à la Mairie de Lille, sur la demande présentée par le Conseil municipal dans sa séance du 13 avril 1943, à l'effet d'obtenir : 1° L'autorisation d'acquérir un immeuble sis à Lille, place des Quatre-Chemins, rue des Postes et rue d'Iena, appartenant à la Société Catel-Beghin, pour le prix de 1.800.000 francs, d'une superficie de 9.324 mètres carrés 30, repris au cadastre section K, numéros 2465, 2466, 2468, 2469 bis, 2469, 2471, 2472 p, 2473 à 2480 inclus, nécessaire à la réalisation d'un projet d'aménagement d'un terrain de sports dans le quartier de Wazemmes ; 2° La déclaration d'utilité publique du projet. Le dossier avec les pièces à l'appui sera déposé à la Mairie, bureau du Contentieux, pendant huit jours, du 30 mai au 8 juin 1943 inclus, pour que les intéressés puissent en prendre connaissance, tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures ; le samedi, de 9 à 12 heures. A l'expiration de ce délai, M. Georges VYT, désigné comme commissaire enquêteur, recevra à la Mairie, au dit bureau et aux heures susindiquées, les 9, 10 et 11 juin 1943, les observations qui pourraient être présentées sur le projet dont s'agit. — Lille, le 2n mai 1943. Le Maire de Lille : Paul DEHOVE. 23394

Etude de Me Pierre LECAT, docteur en droit, avoué à Cambrai. — Département du Nord, arrondissement de Cambrai, ville de SOLESMES, **vente par suite d'expropriation forcée d'une MAISON,** sise à Solesmes, rue de Briastre. — L'adjudication aura lieu **le jeudi 8 juillet 1943 à neuf heures du matin** à l'audience des criées et par devant Messieurs les président et juges composant le Tribunal Civil de Première instance de Cambrai, au Palais de Justice de ladite ville, place de la République. Les enchères ne seront reçues que par le Ministère d'avoués exerçant près ledit tribunal. — Par suite d'un commandement saisie du Ministère de Maître Robert LERICHE, huissier à Le Cateau en date du 27 juin 1942, enregistré à Le Cateau, le 29 juin 1942, folio 17, case 15, transcrit au bureau Hypothèques de Cambrai, le 28 septembre 1942, volume 94 N° 36. A la requête de : la Société Anonyme du Crédit Immobilier du Cambrésis, dont le siège est à Cambrai, rue Jean-Macé, agissant poursuites et diligences de M. François Faisnapin directeur de la société, domicilié audit siège. Créanciers saisissants. Ayant pour avoué Maître Pierre LECAT En présence ou eux dument appelés de M. **Jules Noyelle,** usinier et **Madame Marie Bailleul,** son épouse, la mari repris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de ladite dame, son épouse, demeurant ensemble à Solesmes, rue de Briastre, débiteurs saisis. Il sera procédé : Après l'accomplissement des formalités légales prescrites par la loi, le **jeudi 8 juillet 1943** à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Cambrai, au Palais de Justice de ladite ville, place de la République, à la vente, au plus offrant, dernier enchérisse